

11 Jul 2025 -14:09

Appartient à [Conseil des ministres du 11 juillet 2025](#)

## Justice : aggravation des peines de divers délits

Sur proposition de la ministre de la Justice Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui, dans le cadre de l'accord de gouvernement 2025-2029, procède à une aggravation des peines de divers délits.

L'avant-projet de loi comporte des modifications à la loi nécessaires afin de mettre la législation fédérale relevant de la compétence de la Justice en concordance avec les nouveaux principes du nouveau Code pénal.

Il s'agit essentiellement d'adaptations de nature technique et légistique visant à :

- modifier la loi afin de l'aligner sur les nouvelles dispositions du Code pénal
- adapter les peines à la nouvelle échelle des peines (nouvelle numérotation, conversion des peines selon les « niveaux », harmonisation terminologique, actualisation du montant des amendes, etc.)

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

*Avant-projet de loi visant à aggraver les peines en matière de trafic de drogue, de trafic d'armes, d'organisation criminelle et de blanchiment et visant à mettre en concordance la loi du 24 février 1921 concernant le trafic des substances vénéneuses, soporifiques, stupéfiantes, psychotropes, désinfectantes ou antiseptiques et des substances pouvant servir à la fabrication illicite de substances stupéfiantes et psychotropes et la loi du 8 juin 2006 réglant des activités économiques et individuelles avec des armes avec le Code pénal du 29 février 2024*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de la Justice, chargée de la Mer  
du Nord

FINTO

Boulevard du Jardin Botanique 50/65 - 6ème étage

1000 Bruxelles

Belgique

<https://verlinden.belgium.be>

[info@verlinden.belgium.be](mailto:info@verlinden.belgium.be)

Nick Gyselinck

Porte-parole

[press@verlinden.belgium.be](mailto:press@verlinden.belgium.be)